



# 14<sup>ème</sup> SLALOM ARGENTON-BOUGLON

## 17 et 18 AOÛT 2024

### RÈGLEMENT PARTICULIER



Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

**L'Association Sportive Automobile GASCOGNE AGENAIS**  
avec le concours du **CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS**  
sous le patronage des communes d'**ARGENTON** et **BOUGLON**  
avec le concours de la **Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne (3CLG)**

Organise le **Samedi 17 Août et Dimanche 18 Août 2024,**  
Une Epreuve Automobile Régionale, dénommée :

## **14<sup>e</sup> SLALOM REGIONAL D'ARGENTON-BOUGLON**

Cette épreuve compte pour :

**La Coupe de France des Slaloms 2024**

**Le Championnat Régional de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud pilotes 2024**

**Le Championnat Régional de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud commissaires 2024**

**Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais pilotes 2024**

**Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais commissaires 2024**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le N° **22** en date du 11/04/2024 et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° **290** en date du 11/04/2024

**Le présent Règlement complète le Règlement Standard des Slaloms 2024**

*Organisateur technique*

---

**Nom : CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS**

**Adresse : 96 Chemin de Laclavette 47200 MARMANDE**

Président : Philippe QUIOC

Vice-Président : Florian PATACCONI

Trésorière : Yolande LAMOUR ; Trésorier adjoint : Jean-Pierre GRENEREAU

Secrétaire : Emilie MARTINEAU ; Secrétaire adjoint : Alexandre FOURCADE

Responsable Commissaires : Fabrice ZAIA

Et tous les bénévoles du Club Automobile Marmandais

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

#### ARTICLE 1.1 P : OFFICIELS

<b>Président du Collège des Commissaires Sportifs</b>	Flavien ERRERA	Licence N° 250449 –1013
<b>Commissaires Sportifs</b>	Robert COMBE Monique NOBLE	Licence N° 11108 – 1006 Licence N° 120099 - 1016
<b>Directeur de Course</b>	Christophe ORTIZ	Licence N° 49986 - 1205
<b>Directeur de Course Adjoint</b>	Françoise BOUCHON	Licence N° 17644 – 1004
<b>Commissaire Technique Responsable</b>	Xavier GRANDE	Licence N° 250994 – 0914
<b>Commissaires techniques</b>	Patrick BATARD Patrick MAURIAL	Licence N° 146650 - 1013 Licence N° 41237 – 1009
<b>Chargé de la mise en place des moyens</b>	Philippe QUIOC	Licence N° 204054 –1006
<b>Chargé des relations avec les concurrents</b>	Hélène DERIAUD Philippe JEAN	Licence N° 15713 – 1015 Licence N° 22816 - 1006
<b>Chargé des commissaires de route</b>	Fabrice ZAIA	Licence N° 187750 - 1006
<b>Chronométrateurs</b>	Monique BOUGEOIS Frédéric DUCROCQ Christiane ZONTA	Licence N°132559 – 1004 Licence N° 19399 – 1004 Licence N° 45048 – 1003
<b>Médecin</b>	Dr. Dominique GILLET	
<b>Chargé de presse</b>	Jean-Paul QUIOC	

#### ARTICLE 1.2 P : HORAIRES

<b>Clôture des engagements :</b>	Mardi 13 Août 2024 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi)
<b>Publication de la liste des engagés :</b>	Mercredi 14 Août 2024
<b>Vérifications administratives :</b>	Samedi 17 Août 2024 de 15h à 19h Dimanche 18 Août 2024 de 7h15 à 8h30 (salle des fêtes d'Argenton)
<b>Vérifications techniques :</b>	Samedi 17 Août 2024 de 15h15 à 19h15 Dimanche 18 Août 2024 de 7h30 à 8h45 (parking salle des fêtes)
<b>1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs :</b>	Dimanche 18 Août 2024 à 7h45
<b>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :</b>	Dimanche 18 Août 2024 à 8h55 – 50m avant la ligne de départ
<b>Briefing des commissaires :</b>	Dimanche 20 Août 2023 de 7h45 à 8h (salle des fêtes d'Argenton au petit-déjeuner)
<b>Essais non chronométrés :</b>	Dimanche 18 Août 2024 de 8h45 à 10h15
<b>Essais chronométrés</b>	Dimanche 18 Août 2024 de 10h20 à 11h10
<b>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :</b>	Dimanche 18 Août 2024 à 11h10 – 50 mètres avant la ligne de départ

## Course

---

1 <sup>ère</sup> manche de course :	Dimanche 18 Août 2024 à 11h15
2 <sup>ème</sup> manche de course :	Dimanche 18 Août 2024 à 13h45
3 <sup>ème</sup> montée de course :	Dimanche 18 Août 2024 à 15h15
4 <sup>ème</sup> montée de course :	Dimanche 18 Août 2024 à 16h45

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et seront susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

Affichage des résultats provisoires montée	dimanche 18 Août 2024 environ 15 min après la dernière montée
Podium protocolaire	dimanche 18 Août 2024 Sur la ligne de départ à la redescente des concurrents
Remise des prix	dimanche 18 Août 2024, 45 minutes après l'affichage Salle des fêtes d'Argenton

### **ARTICLE 1.3 P : VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2.P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

**PEUGEOT SASU PATACCONI, Avenue du 8 Mai 1945, 47700 CASTELJALOUX**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents doivent présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique.

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit :  
**Dimanche 18 Août 2024 après 8h45.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de Course.

Pesage des voitures : pesée libre.

### **ARTICLE 1.5 P : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Parc concurrent (Relatif à l'Article 6.5p) :

Afin de permettre une optimisation de la surface du parc concurrent, les véhicules des accompagnants devront être garés à l'extérieur du parc concurrent. Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera porté à la Direction de course sous peine de mise hors course.

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### ARTICLE 3.1 P : ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

**Philippe QUIOC – CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS – 473 Route de Montpouillan – 47250 GUERIN**

Jusqu'au mardi 13 Août 2024 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à **95 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

**Pour les engagements reçus avant le lundi 29 juillet 2024, une réduction de 5 € sera appliquée, soit 90 €.**

Pour les licenciés de l'ASA Gascogne Agenais, une réduction de 10 € sera appliquée.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### 3.2P. TITRE DE PARTICIPATION

Autorisé pour les pilotes uniquement en groupe Loisir, VHC-Classic, F2000, N/FN, A/FA, FC, GT Sport.  
Tarif : 46 €.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### ARTICLE 4.1 P : VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100** dont **20** peuvent être réservées aux Groupes : **Loisir, VHC, Classic.**

Les groupes et classes admis sont précisés ci-dessous (article 4.1 du règlement standard des Slaloms).

**Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.**

### ARTICLE 4.2 P : ECHAPPEMENT

*Voir règlement standard des Slaloms 2024.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

*Voir règlement standard des Slaloms 2024*

Publicité obligatoire : SASU PEUGEOT PATACCONI CASTELJALOUX  
Publicité optionnelle : sera communiquée par additif

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### ARTICLE 6.1 P : PARCOURS

Le Slalom d'Argenton-Bouglon se déroulera sur le CD 106 et CD 147 situés sur les communes d'Argenton et de Bouglon (47250) – voir plan en annexe.

*La course se déroulera en 3 manches, plus 1 si l'horaire et le déroulement le permettent.*

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : CD106 à Argenton

Arrivée : CD147, Ecole de Bouglon.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

**Modalités de retour au départ : les concurrents rejoindront en convoi, par le parcours de la Course et à vitesse modérée, le départ où ils seront rangés dans leur ordre de départ.**

Pré-grille de départ : D106 dans le bourg d'Argenton

Parc arrivée : D147E à Bouglon et bourg de Bouglon

#### **ARTICLE 6.5 P : PARC CONCURRENTS**

- Situé sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton, sur le parking de l'Ecole et de la Mairie, sur la D106 ainsi que Route de Figuès à Argenton.
- Le parc concurrent est accessible à partir de 9h, le vendredi 16 Août 2024.
- Les remorques devront être garées sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton

Dans les parcs concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteurs pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

#### **ARTICLE 6.6 P : PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrent à Argenton.

#### **ARTICLE 6.7 P : TABLEAU D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, à l'entrée du local des vérifications administratives.

Pendant les essais et la course : 50 mètres avant la ligne de départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée finale : au même endroit que pendant les essais et la course.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **ARTICLE 6.8 P : PERMANENCE**

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

**Samedi 17 Août 2024 de 15h à 19h00** à la salle des fêtes d'Argenton

**Dimanche 18 Août 2024 de 7h30 à 19h00** à la salle des fêtes d'Argenton

Téléphone permanence : 06 09 86 77 12 ou 06 86 04 42 53.

**Centre de secours le plus proche :  
Centre de Secours de Casteljaloux – 05 53 76 07 40  
CHIC MARMANDE-TONNEINS - 05 53 20 30 40**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

### 7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 18 Août 2024, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée situé à Argenton.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<b><u>Scratch :</u></b>	<b>1<sup>er</sup> : 120 €</b>	<b>2<sup>e</sup> : 80 €</b>	<b>3<sup>e</sup> : 60 €</b>
<b><u>Groupe (- de 10 Partants) :</u></b>	<b>1<sup>er</sup> : 60 €</b>	<b>2<sup>e</sup> : un lot</b>	<b>3<sup>e</sup> : un lot</b>
<b><u>Groupe (+ de 10 Partants) :</u></b>	<b>1<sup>er</sup> : 70 €</b>	<b>2<sup>e</sup> : 40 €</b>	
<b><u>Classe :</u></b>	<b>1<sup>er</sup> : un lot</b>		
<b><u>Féminine :</u></b>	<b>1<sup>ère</sup> : 50 € (si 3 Partantes)</b>		

### 10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe, Groupe LOISIR, VHC, Classic et Fol' Car compris, de la façon suivante :

- Aux 3 premiers du Classement SCRATCH et du Classement SCRATCH FEMININ.
- Aux 3 premiers de chaque GROUPE
- Au vainqueur de chaque CLASSE

Les prix ne sont pas cumulables ni redistribuables.

Tous les concurrents seront récompensés en lots et trophées.  
Tous les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 18 Août 2024, 45 minutes maximum après l'affichage final, à la Salle des fêtes d'Argenton.

### 10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

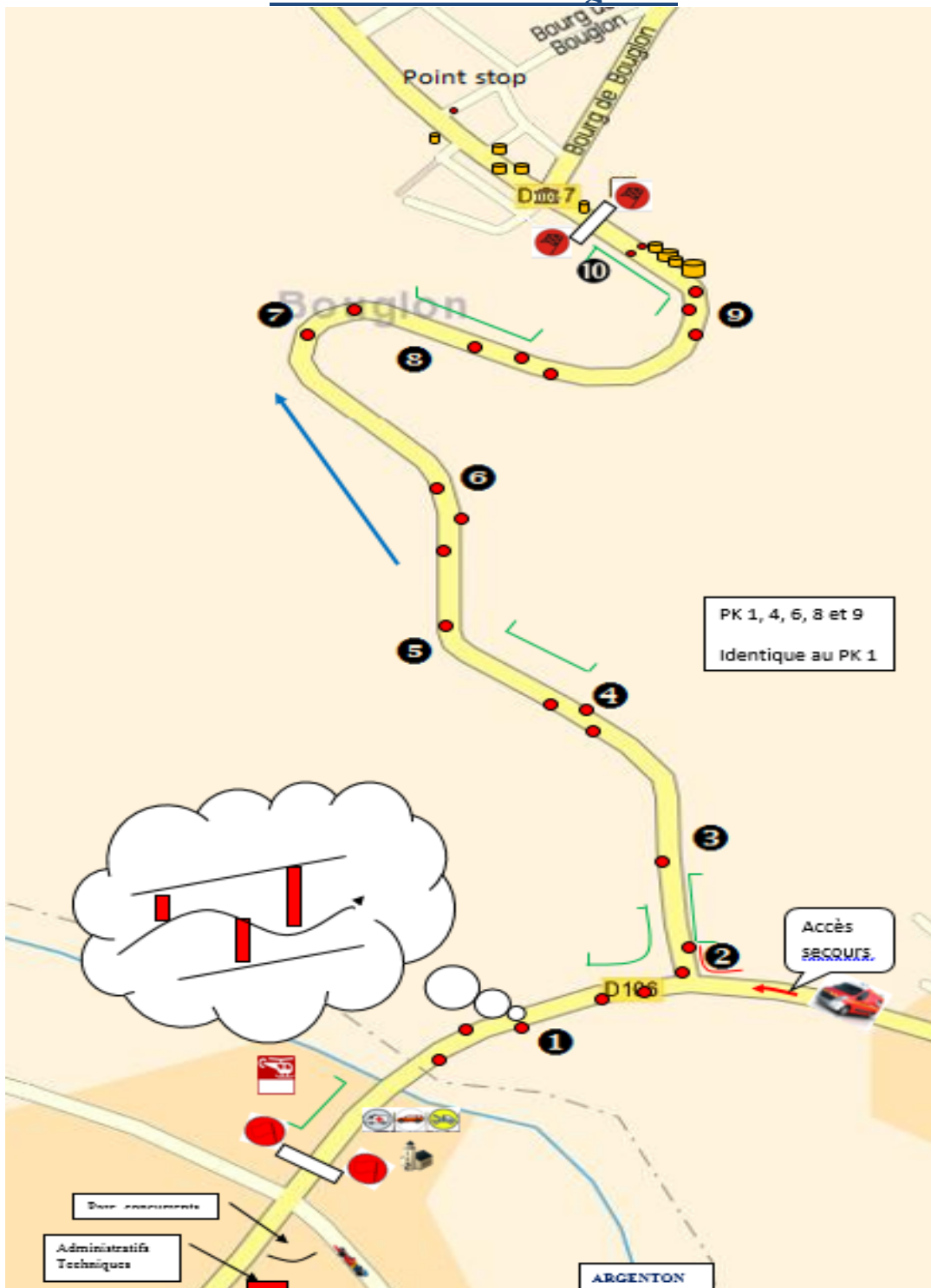
Voir Article 1.2p.

**Annexe engagement :**  
**Les pilotes participant à la 7<sup>ème</sup> Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 14<sup>ème</sup> Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :**  
**190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le lundi 29 juillet 2024,**  
**200 € au lieu de 235 € après le lundi 29 juillet 2024**  
**(cachet de la poste faisant foi)**



14<sup>ème</sup> SLALOM RÉGIONAL ARGENTON-BOUGLON  
18 août 2024

*Plan Général avec légende*



R  
E  
G  
L  
E  
M  
E  
N  
T  
  
P  
A  
R  
T  
I  
C  
U  
L  
I  
E  
R  
  
S  
L  
A  
L  
O  
M  
S  
  
2  
0  
2  
4

PLAN DE SECURITE

- Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en Rubalise **ROUGE**
- Le circuit sera muni de :
  1. 10 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit.  
Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
    - 4.2.6.1. Drapeaux & matériel nécessaire
    - 4.2.6.2. Extincteur
    - 4.2.6.3. Liaison radio
  - ◎ 1 ambulance :
    - Avec le personnel qualifié
  - 1 véhicule de remorquage :
    1. Pour le dégagement éventuel du circuit
  - 1 médecin :
    - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.